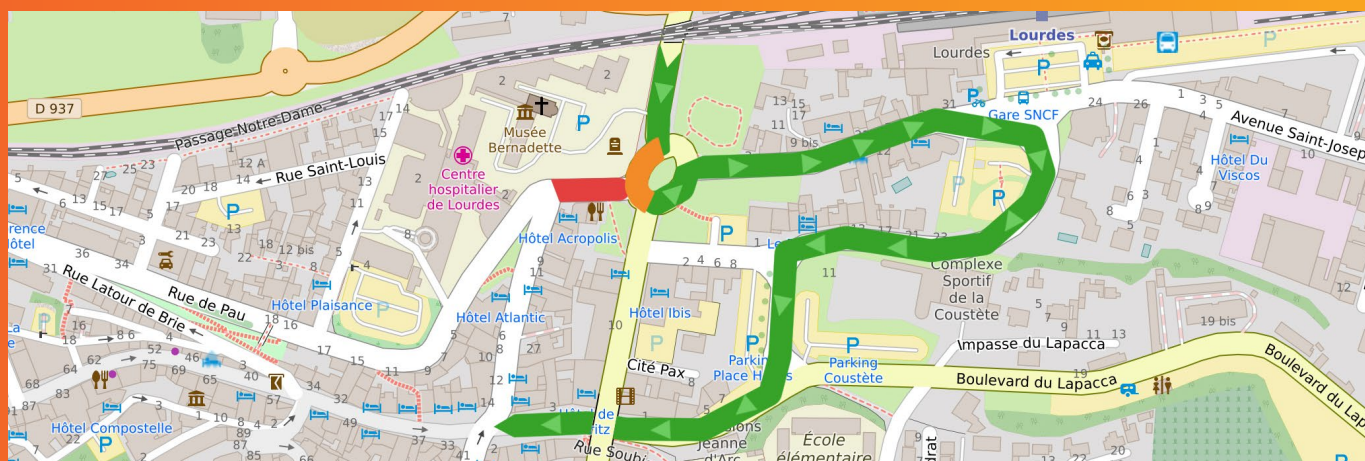


BOULEVARD DE LA GROTTE

Travaux sur le réseau gaz du 20 au 30 novembre

Une entreprise spécialisée mandatée par GRDF va procéder à des travaux de modification du réseau gaz boulevard de la Grotte au niveau du rond-point Michel Crauste. Afin de permettre la bonne réalisation de cette opération et de garantir la sécurité des usagers comme des riverains, des mesures doivent être mises en place au niveau de la circulation et du stationnement.



CIRCULATION

Rues barrées (en rouge sur la carte)

Du 20 au 30 novembre la circulation est interdite boulevard de la Grotte, dans la portion comprise entre le carrefour giratoire Michel Crauste et son intersection avec la rue de Pau, dans le sens carrefour giratoire Michel Crauste vers rue de Pau.

Chaussée rétrécie (en orange sur la carte)

La chaussée est rétrécie et ramenée à une seule voie de circulation dans le carrefour giratoire, portion comprise entre l'avenue Alexandre Marqui et l'avenue du Général Baron Maransin.

Déviation (en vert sur la carte)

Les véhicules circulant avenue Alexandre Marqui et voulant se diriger vers la place Jeanne d'Arc ou la rue de Pau sont déviés par l'avenue de la Gare, l'avenue Hélios, le boulevard du Lapacca, puis la place Jeanne d'Arc, le boulevard de la Grotte (anciennement côte d'Anjouan) et la rue de Pau.

STATIONNEMENT

Du 20 au 30 novembre, le stationnement est interdit face à l'immeuble portant le n°3 boulevard de la Grotte.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

La Ville de Lourdes